

Les bons réflexes dans toutes les situations

Lorsque la sirène retentit, voici les gestes à adopter :



1 minute 41

Silence
de
5 sec.



1 minute 41

Silence
de
5 sec.



1 minute 41



**NE TÉLÉPHONEZ QU'EN CAS
DE DANGER VITAL
LIBÉREZ LES LIGNES
POUR LES SECOURS**



**N'ENCOMBREZ PAS
LES VOIES D'ACCÈS
OU DE SECOURS**



PRÉPAREZ VOTRE KIT SÉCURITÉ
- RADIO À PILES
- LAMPES DE POCHE
- RÉSERVE D'EAU POTABLE
- RÉSERVE DE NOURRITURE
- PAPIERS PERSONNELS
- MÉDICAMENTS URGENTS
- VÊTEMENTS DE RECHANGE
- COUVERTURE



**INFORMEZ VOUS
EN ÉCOUTANT LA RADIO**



**LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE EN CAS DE RISQUE IMMINENT,
ILS SONT EN SÉCURITÉ ET PRIS EN CHARGE**

Le risque inondations



AVANT

Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants.

Coupez gaz et électricité.

Obstruez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres...

Stationnez les véhicules sur des points hauts.

Préparez vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités.

PENDANT

Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut.

N'entrez une évacuation que sur ordre des autorités
ou si vous y êtes forcés par la crue.

APRÈS

Informez les autorités de tout danger .

Apportez une première aide aux voisins.

Dans votre maison : aérez, désinfectez à l'eau de javel, ne rétablissez le courant
qu'après avis d'un technicien, chauffez dès que possible.

Évaluez les dommages et contactez votre assureur.



*Fermez la
porte
sauf cas
particulier
(crue
torrentielle)*



*Coupez
l'électricité
et le gaz*



*Montez dans
les étages*



*Écoutez la
radio
(à piles)*



*En cas de
crue brutale,
ne pas aller
chercher ses
enfants à
l'école*



*Libérer les
lignes
téléphoniques*

Le risque tempête/orages

AVANT

Niveau de vigilance	Comportement attendu	Actions requises	Dangerosité du phénomène prévu
ROUGE	Vigilance absolue	<ul style="list-style-type: none"> → Se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation. → Respecter impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics. 	Phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle.
ORANGE	Grande vigilance	<ul style="list-style-type: none"> → Se tenir informé de la situation. → Suivre les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics. 	Phénomène dangereux.
JAUNE	Attention requise	→ Se renseigner avant de pratiquer une activité sensible au risque météorologique.	Phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et/ou localement dangereux
VERT	Pas de vigilance particulière	→ Aucune.	Aucune.

- Limitez vos déplacements
- Si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudents et empruntez les grands axes de circulation
- Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrez les animaux
- Abritez vous hors des zones boisées et du littoral

PENDANT

- Limitez votre vitesse sur route
- N'intervenez pas sur les toitures
- Débranchez les appareils électriques
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets

**EN CAS D'ALERTE ROUGE :
RESTEZ CHEZ VOUS OU GAGNEZ UN ABRI EN DUR, N'EN SORTEZ PAS**

APRÈS

- Ne touchez pas aux câbles électriques
- Informez les autorités de tout danger

TEMPÊTE



Que dois-je faire ou ne pas faire ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques en cas de tempête et de vent violent



Ranger ou fixer les objets sensibles au vent



Ne pas s'approcher des arbres



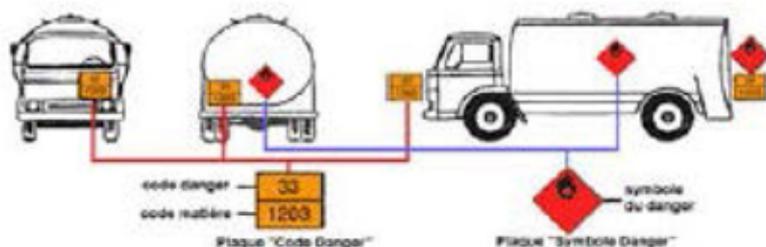
Ne pas s'approcher des lignes à terre

Si le phénomène est accompagné de fortes pluies.

Le transport de matières dangereuses

EN CAS D'ACCIDENT :

Repérez les signalisations apposées sur les camions



TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

- Donnez l'alerte aux services de secours :

Dans le message : précisez le lieu exact, le moyen de transport poids-lourd, la présence de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite...) et décrivez les panneaux sur le camion.

Protégez la zone pour éviter un « sur-accident » : balisez les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes à proximité.

- Fuite de produit / Nuage toxique :

Ne touchez pas le produit

Quittez la zone de l'accident : éloignez vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique.

Rejoignez le bâtiment le plus proche



MATIÈRES DANGEREUSES

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident



rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



écoutez la radio



respectez les consignes des autorités



n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

Le risque feu de forêt



- Recherchez un abri en fuyant dos au feu et face au vent
- Alertez les pompiers
- Fermez volets, portes, fenêtres, et occulpez les aérations avec des linges humides
- Ouvrez le portail du terrain
- Dégagez les voies de circulation
- Fermez le gaz et l'électricité
- Rentrez les bouteilles de gaz à l'intérieur
- Ecoutez la radio

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORET

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE



- ▶ dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linges mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

Le signal d'alerte

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice	 	(Tous les 1 ^{er} mercredis du mois)			
	1 min 41				
Signal d'alerte	 				
	1 min 41	Silence (5 sec.)	1 min 41	Silence (5 sec.)	1 min 41
Signal de fin d'alerte	 				
	30 secondes				

LE MAIRE EXERCE LES FONCTIONS DE DOS (DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS) SUR SA COMMUNE, EN LIAISON AVEC LE COS - COMMANDANT DES OPÉRATIONS DE SECOURS (OFFICIER DES SAPEURS-POMPIERS OU PRÉFET).

AVANT LA CRISE : (action de prévention)

- Avertir et informer la population soumise au risque sur les possibles conséquences, les moyens de sauvegarde, la conduite à tenir (DICRIM, DDRM).
- Favoriser les accords intercommunaux dans le but d'avoir ou d'offrir un appui logistique si la commune voisine est capable de le réaliser ou si elle est touchée par la crise.

DÉBUT DE LA CRISE :

- Recevoir ou déclencher l'alerte.
- Se rendre sur le lieu déterminé pour accueillir les adjoints - Analyser la situation.
- Décider du déclenchement du PCS.
- Convoquer le PCC en appelant ses membres.
- Informer la Préfecture (et la Sous-préfecture, le cas échéant) que le PCC est activé, et lui communiquer ses numéros de téléphone.

PENDANT LA CRISE :

- Dès le début des opérations, le Maire ou son adjoint doit, en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers: réceptionner, synthétiser et

centraliser les informations qui lui sont communiquées par les différents responsables des cellules du PCC.

- Diffuser aux différents responsables les consignes et informations reçues des autorités.
- Diffuser le cas échéant, aux autorités les informations nécessaires à leur action; soumettre à l'autorité préfectorale les mesures prises, si le Préfet est le Directeur des Opérations.
- Faire état aux autorités des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des consignes, mettre en œuvre le circuit d'alerte de sa propre initiative ou à la demande des autorités.
- Activer le centre de rassemblement.
- Assurer l'information des médias.

FIN DE LA CRISE :

- Ordonner la désactivation du PCC et informer le Préfet.
- Coordonner les opérations de retour à la normale.
- Mobiliser les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale.
- Mettre en place une structure d'aide aux sinistrés : relogement, rétablissement des réseaux, assistance médico-sociale, démarche d'indemnisation.
- Organiser et présider une réunion de retour d'expérience dont le bilan lui permettra de compléter ou de modifier son PCS le cas échéant.